

Projet d'hôtellerie de plein air au Lac du Tolerme : Résultats de la consultation des électeurs

Depuis plusieurs mois, **un projet de développement d'une installation de tourisme de plein air en rive droite du Tolerme sur la Commune de Sénailac-Latronquière**, est à l'étude par le Groupe SANDAYA (Paris/Montpellier). Ce groupe touristique, déjà propriétaire de plusieurs structures en France et en Espagne, est spécialisé dans l'hôtellerie de plein air haut de gamme. Il souhaite créer une nouvelle installation 4 ou 5 étoiles au Lac du Tolerme.

Le projet se situe actuellement en amont de sa validation réglementaire.

Toutefois, le Président du Grand-Figeac et le Président du SYMLAT, propriétaire et compétent dans l'aménagement du Lac, se sont engagés à étudier ce projet dans sa phase réglementaire en ayant préalablement recueilli l'avis des habitants du territoire.

A cet effet, comme annoncé lors de la réunion publique du 1^{er} septembre 2021 à l'occasion de laquelle une première présentation du projet avait été soumise aux plus de 500 participants, **une consultation inédite des électeurs était organisée le 6 mars.**

Ainsi, les électeurs des Communes de BESSONIES, GORSES, LABASTIDE-DU-HAUT-MONT, LATRONQUIERE, LAURESSES, SABADEL-LATRONQUIERE, SAINT-CIRGUES, SAINT-HILAIRE, SAINT-MEDARD-NICOURBY, SENAILLAC-LATRONQUIERE, TERROU ET SOUSCEYRAC-EN-QUERCY **ont été appelés à se prononcer** par « oui » ou par « non » à la question suivante :

« Etes-vous favorable à ce que le GRAND-FIGEAC et le SYMLAT autorisent le dépôt de la déclaration de projet d'installation d'un site hôtelier de plein air sur la rive droite du lac du Tolerme porté par le groupe SANDAYA ? »

Sur les 1 459 suffrages exprimés, 1 023 ont répondu « OUI » et 436 « NON » : à 70% l'avis des électeurs, recueilli à titre consultatif, est donc favorable à la poursuite de l'étude du projet.

Sur les 2 964 électeurs inscrits, 1 477 se sont déplacés, soit un taux de participation de 49%.

Rappelons qu'un dossier d'information du projet était disponible du 17 février 2022 au samedi 5 mars 2022 dans chacune des Mairies des 12 Communes, au siège du SYMLAT, au siège du GRAND-FIGEAC, à l'antenne du GRAND-FIGEAC à LATRONQUIERE et sur le site internet du GRAND-FIGEAC. 5 réunions publiques ont été également organisées en préalable.

Au terme de cette consultation inédite des électeurs, sur un projet d'envergure impactant à terme l'avenir du territoire, les électeurs ont donc exprimé clairement leur souhait de voir se poursuivre le projet et lui permettre de rentrer désormais dans la phase réglementaire.

Les Présidents du Grand-Figeac et du SYMLAT, entourés des Maires des 12 Communes concernées, ont tenu à remercier les électeurs d'avoir saisi cette occasion de s'exprimer directement sur un tel projet et de prendre en main leur destin.

Le Préfet a également fait part de sa satisfaction que cette consultation ait pu se tenir et a assuré que l'Etat serait aux côtés des Collectivités pour la suite de la procédure.

Le porteur de projet, le groupe SANDAYA, va donc poursuivre l'élaboration des différents dossiers réglementaires qui donneront lieu à une Déclaration de projet sur laquelle le Conseil Communautaire du Grand-Figeac et Conseil Syndical du SYMLAT seront appelés à se prononcer dans les prochains mois.